

1^{ère} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **mardi 17 janvier 2023**, à 19 h

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE CAP-ROUGE

4473, rue Saint-Félix, Québec

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Serge Rousseau	Président
Mme Marie-Ève Lacroix	Vice-présidente
Mme Ariane Ste-Marie	Secrétaire
M. Michel Lagacé	Trésorier
Mme Marianne Fleury	Administratrice
Mme Catherine Arrouart	Administratrice
M. Philippe Moussette	Administrateur

LE QUORUM EST CONSTATÉ

ASSISTENT ÉGALEMENT :

M. Louis Martin	Conseiller municipal
Mme Anne Corriveau	Conseillère municipale
Mme Priscilla Lafond	Conseillère en consultations publiques
Mme Virginie Bocher	Secrétaire de soutien
M. Mustapha Ramdani	Conseiller en environnement
3 participants	

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Denis Jean	Administrateur
Mme Claudia Roy	Administratrice
M. Hugo Leblanc	Administrateur
Mme Sylvie Roy	Administratrice

1^{ère} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **mardi 17 janvier 2023**, à 19 h

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE CAP-ROUGE

4473, rue Saint-Félix, Québec

ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ

1. Ouverture de l'assemblée	19 h
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	
3. Présentation sur les herbes nuisibles – Ville de Québec Prévention et qualité du milieu – Service de l'environnement	19 h
4. Adoption du procès-verbal du 20 décembre 2022	19 h 45
5. Suivi du procès-verbal du 20 décembre 2022	19 h 50
6. Période d'intervention des conseillers municipaux	20 h
7. Période de questions et de commentaires des citoyens	20 h 15
8. Dossiers du conseil de quartier	20 h 30
• Secteur boulevard de la Chaudière	
• Livre d'or	
• Sécurité	
• Table de concertation vélo	
• Environnement et protection de la nature	
• Place du Tracel	
• Marché public de Cap-Rouge	
9. Fonctionnement	21 h
• Information et communication	
• Trésorerie	
10. Divers	21 h 10
11. Levée de l'assemblée	21 h 15

1. Ouverture de l'assemblée

Le président, M. Serge Rousseau, souhaite la bienvenue aux participants.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution CQCR-23-CA-01

Sur proposition de Mme Marie-Ève Lacroix, appuyée par Mme Ariane Ste-Marie, l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Présentation sur les herbes nuisibles – Ville de Québec Prévention et qualité du milieu – Service de l'environnement

M. Mustapha Ramdani expose la politique de la ville en termes de contrôle de l'herbe à puce. Contrairement à l'herbe à puce, l'herbe à poux ne provoque pas de brûlures cutanées. Sa nuisance provient principalement du pollen allergisant chez environ une personne sur dix. Elle peut être facilement arrachée. Depuis 2012, la méthode de contrôle préconisée par la ville est l'arrachage ou le fauchage mécanique avec une débroussailleuse à fil avant la floraison. Deux tontes au cours de l'été suffisent à diviser la quantité de pollen par 10. Le projet pilote qui sera mené à Cap-Rouge à l'été 2023 prévoit une cartographie détaillée de la localisation et de la densité de l'herbe à poux, la distribution de dépliants de sensibilisation, l'organisation de corvées/concours d'arrachage, le fauchage des sites et axes critiques. Ce projet se fera en collaboration avec le CQCR et le conseil de bassin de la rivière Cap-Rouge. Une copie de la présentation est disponible sur demande.

Une citoyenne, agronome, regrette que la gravité des allergies soit minimisée. Elle demande que les parcs municipaux soient priorisés. Selon elle, les pesticides devraient faire partie des outils utilisés en complément dans le contrôle des plantes nuisibles, car plus efficaces que le fauchage seul. M. Ramdani rappelle que la politique de la Ville de Québec est de ne pas utiliser de pesticides. M. Louis Martin annonce que cette politique pourrait être modifiée prochainement (voir point 5. ci-dessous).

La citoyenne s'interroge également sur la pertinence de signaler la présence d'herbe à puce par des pancartes, plutôt que de simplement l'éliminer. M. Ramdani rappelle que l'herbe à puce est une plante indigène, que la coupe et l'utilisation des pesticides sont compliquées et que l'affichage est une méthode suffisamment efficace pour éviter les brûlures.

4. Adoption du procès-verbal du 20 décembre 2022

Résolution CQCR-23-CA-02

M. Michel Lagacé propose l'adoption du procès-verbal, secondée par Mme Ariane Ste-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi au procès-verbal du 20 décembre 2022

Sentiers : Pas de développement.

Livre d'or : M Noel et Mme Fortier ont été informés par lettre de leur nomination.

Parc R.L. Séguin : Résolution à prévoir en avril ou mai.

Marché public de Cap-Rouge : Pas de confirmation pour le nouveau site.

Modification d'horaire de la séance du conseil municipal: Pour donner suite à la résolution CQCR-22-CA-107 demandant la mise en place de ce changement en septembre 2023 au lieu de février 2023, la ville propose plutôt de trouver une autre date susceptible de convenir à tous pour la tenue des rencontres des conseils de quartier, et offrira les accommodements nécessaires. Le 3^{ème} lundi du mois est proposé sous réserve des disponibilités des conseillers.

Secteur Boulevard de la Chaudière : Pas de développement

Sécurité : Voir point 7.

Table de concertation vélo : Pas de développement.

Environnement et protection de la nature : Pas de développement.

Parc du Tracel : Pas de développement.

6. Période d'intervention des conseillers municipaux

Mme Anne Corriveau :

Contrairement à ce qui a été annoncé à la précédente rencontre du CQCR, le sentier de de la Plage Jacques-Cartier sera fermé jusqu'au 31 mai car les travaux se poursuivront pendant l'hiver afin d'éviter les retards sur l'échéancier. Les travaux seront interrompus pendant la période de dégel, mais l'accès demeurera interdit pour des raisons de sécurité.

Pour accélérer le versement des subventions aux organismes reconnus, le sommaire 2022-225 des Loisirs, sports et vie communautaire prévoit un budget de 2,5 millions de dollars réparti dans les 6 arrondissements. Les organismes sont invités à se référer à ce sommaire.

Mme Corriveau incite les citoyens à participer en grand nombre au concours des Mérites d'architecture en votant pour leur projet coup de cœur jusqu'au 6 février 2023.

M Louis Martin :

Lundi 23 janvier 2023, un plénier aura lieu concernant l'usage des pesticides dans la ville de Québec. Il sera suivi d'une consultation citoyenne.

La liste des travaux prévus en 2023 sera annoncée au printemps. Les cheminements scolaires prévus en 2022 qui n'ont pas été effectués y figureront.

Les sacs mauves et bacs de récupération des résidus alimentaires pour la biométhanisation sont en cours de distribution dans l'arrondissement Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

M Martin rappelle que la résolution concernant la modification des règlements des conseils de quartier doit être préparée par le CQCR pour la rencontre de février.

7. Période de questions et de commentaires des citoyens

Une question est posée sur les dates des travaux prévus pour les parcours scolaires des écoles de Cap-Rouge, mais les informations ne sont pas disponibles.

Une citoyenne souligne que l'utilisation des pesticides peut encore constituer un outil utile dans la lutte contre certains parasites et ne devrait pas être totalement éliminée. Enfin, elle remarque une amélioration dans le déneigement des rues secondaires et se questionne sur l'augmentation du budget déneigement. M Louis Martin répond que 10 millions de dollars se sont ajoutés cette année au budget de 67 millions.

8. Dossiers du Conseil de quartier

Secteur de la Chaudière : Pas de développement

Livre d'or : Il y a 4 mentions honorables prévues au livre d'or. Mme Lafond enverra une invitation à la liste de diffusion du CQCR.

Sécurité : Il est discuté de changer le nom des comités sécurité routière et Table de concertation vélo par Comité mobilité durable. À confirmer.

Table de concertation vélo et mobilité durable:

Mme Marie-Ève Lacroix présente la résolution suivante, concernant l'offre de service en transport collectif du RTC :

Résolution CQCR-23-CA-03

- ATTENDU que l'urgence climatique demande des actions concrètes dès maintenant pour réduire l'utilisation de la voiture et que, pour ce faire, les services de transport en commun doivent offrir une offre attractive et satisfaisante pour la clientèle;
- ATTENDU que la réalisation du projet de réseau structurant lié à la construction du tramway prendra encore plusieurs années avant de se concrétiser;
- ATTENDU que l'offre de transport en commun a peu évolué dans le quartier de Cap-Rouge depuis de nombreuses années;
- ATTENDU que la réputation du terminus de Marly lié à des événements passés marquent toujours l'imaginaire des résidents qui refusent que leurs adolescents, surtout les jeunes filles, transitent par ce secteur, notamment le soir;
- ATTENDU que de ce fait, la fréquentation des circuits 14-15 ne reflètent probablement pas la réalité des besoins car nous observons que plusieurs usagers bénéficient d'un transport de leurs parents / conjoint(e)s pour réaliser ou compléter leur parcours;
- ATTENDU que l'offre actuelle ne permet pas de desservir adéquatement les différents services et lieux d'emplois du secteur de Cap-Rouge et des secteurs environnants qui ont évolués dans le temps, en plus d'être plus ou moins bien adaptée aux horaires et réalités des étudiants du secteur;
- ATTENDU que l'arrivée du circuit 94 ayant pour destination Saint-Augustin et transitant par un secteur de Cap-Rouge avec un accès direct tout au cours de la journée aux activités économiques et institutionnelles de Sainte-Foy, ainsi qu'au CEGEP Garneau, et ce, sans avoir à effectuer de transfert au Terminus Marly, est très

apprécié par les utilisateurs de transport en commun de Cap-Rouge qui habitent à proximité de cette ligne.

Il est proposé par Marianne Fleury et secondé par Marie-Ève Lacroix

Que le Conseil de quartier du Cap-Rouge demande au RTC de réviser et d'améliorer l'offre de transport en commun offert aux résidents de Cap-Rouge à court terme afin qu'elle réponde adéquatement aux besoins actuels des potentiels utilisateurs, ainsi qu'à la nécessaire réduction de la dépendance à l'automobile, notamment chez les adolescents et les jeunes adultes.

Que le Conseil de quartier du Cap-Rouge sollicite une rencontre avec le département de planification des services du RTC afin de discuter des besoins et des améliorations souhaitées relativement à l'offre de transport collectif offerte par le RTC dans le quartier Cap-Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution CQCR-23-CA-04

ATTENDU la résolution adoptée le 17 janvier 2023 par le conseil de quartier du Cap-Rouge relativement à la desserte en transport en commun par le Réseau de transport de la Capitale (RTC)

Il est proposé par Michel Lagacé et secondé par Philippe Moussette

Que cette résolution soit acheminée à la présidente du conseil d'administration du RTC, Mme Maude Mercier Larouche, au directeur général du RTC, M. Nicolas Girard ainsi qu'à la Direction du développement réseau, de l'expérience client et des communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Environnement et protection de la nature: Rien de nouveau

Place du Tracel : Pas de développements.

Marché public : Pas de développements.

9. Fonctionnement

- Information et communication

Concernant l'inauguration de la caserne de pompiers Champigny, la résolution suivante est émise :

Résolution CQCR-23-CA-05

ATTENDU le projet en cours de démolition et reconstruction de la caserne 10 (caserne Champigny, rue Jules-Vernes);

ATTENDU que la reprise des activités de protection contre l'incendie est prévue au cours des premiers mois de l'année 2023 à la caserne 10;

ATTENDU le contenu du schéma de couverture de risque en incendie 2019-2024;

ATTENDU que la caserne 10 est le principal point de desserte des activités de protection contre l'incendie pour le quartier du Cap-Rouge;

ATTENDU qu'une activité de type *porte ouverte* permettrait aux citoyens des quartiers de l'Aéroport et du Cap-Rouge de visualiser l'ampleur des travaux réalisés à la caserne 10, de se sensibiliser au travail des pompiers œuvrant à cet endroit et de mieux comprendre le contenu du schéma de couverture de risque en incendie actuellement en vigueur

Il est proposé par M. Michel Lagacé et secondé par M. Serge Rousseau

Que le Conseil de quartier du Cap-Rouge suggère à la ville de Québec d'organiser une activité de type *porte ouverte* lors de la reprise des activités de protection contre l'incendie à la caserne 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Trésorerie :

M. Michel Lagacé, a envoyé le rapport financier aux membres du conseil. Le solde actuel est de 2540,65 \$.

Résolution CQCR-23-CA-06

M. Michel Lagacé propose et M. Serge Rousseau seconde que soit versée une somme de 100 \$ à Mme Virginie Bocher pour la rédaction du procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.Divers

Mme Priscilla Lafond annonce la tenue prochaine de l'Assemblée générale annuelle du CQCR et rappelle la nécessité de produire le rapport annuel et les états financiers pour le mois d'avril. La cérémonie du livre d'or sera associée à l'AGA.

La nomination d'un/une président/e des élections sera à l'ordre du jour de l'assemblée de février.

Les ruines de l'ancien barrage du moulin (Boulevard Chaudière) vont être retirées. Les citoyens résidant à proximité seront invités à une présentation des travaux lors d'un conseil de quartier.

La question de l'archivage des documents relatifs au CQCR (résolutions etc...) est soulevée. La conservation des divers fichiers dans un google drive rendrait plus facile leur consultation et leur suivi.

Nouvelle cédule pour la tenue des conseils de quartier :

Résolution CQCR-22-CA-105

Sur proposition de Mme Catherine Arrouart, appuyée par M. Philippe Moussette, il est résolu

Qu'à compter du mois de février, les rencontres du Conseil de quartier du Cap-Rouge se tiennent le 3^{ème} lundi du mois (au lieu du 3^{ème} mardi).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les prochaines rencontres auront donc lieu les 20 février, 20 mars, 17 avril, 15 mai et 19 juin 2023.

11. Levée de l'Assemblée

L'Assemblée est levée à 21 h 22.

Procès-verbal préparé par Mme Virginie Bocher et révisé par M. Serge Rousseau et Mme Ariane Ste-Marie.

Mme Ariane Ste-Marie, secrétaire
signé

M. Serge Rousseau, président
signé
